

Tu peux toujours crever

YVES BOISVERT

CHRONIQUE

Bahan shivit. Alain Olivier ne sait pas comment ça s'écrit, mais il sait ce que ça veut dire : vous êtes condamné à mort.

C'est le seul bout qu'il a compris, le 16 août 1990, quand un juge a mis un terme à son procès à

Bangkok, pour trafic de 1,7 kg d'héroïne. *Bahan shivit*. Procès éparpillé sur 19 mois, avec cinq juges, pas toujours les mêmes, siégeant parfois à trois, parfois à deux, des fois un seul, comme celui qui l'a condamné à mort. Une peine commuée, mais qui lui a pesé dessus pendant les deux années suivantes.

La peine de mort, il savait comment ça se pratiquait à la prison de Bang Kwang. C'est son *chum* le commandant Tinio qui était le bourreau. Il était gardien de prison, mais aussi celui qui exécutait les condamnés. C'est aussi Tinio qui faisait entrer à la prison tout ce que les détenus voulaient. Nourriture, *dope*, alcool.

Sans Tinio, ses amis et lui auraient séché dans cette prison pourrie.

Et sans les étrangers qui le payaient pour ses « commissions », le vieux commandant aurait été juste un autre pauvre gardien de prison.

« Il était saoul toute la journée, le commodore. Il venait s'asseoir près de notre cellule pour jaser. Ça faisait 35 ans qu'il faisait toutes les exécutions dans la prison. Je l'ai vu ramasser notre cuisinier par les chaînes, à un moment donné, pour aller l'exécuter. Il avait perdu son dernier appel. »

» Voir CREVER en page A10

A 10

SUITE DE LA UNE

Tu peux toujours crever

CREVER

suite de la page A1

Tinio les amenait loin, de l'autre côté du jardin, dans un bunker de béton. Il attachait le gars face au mur. Il lui mettait une cible dans le dos, au niveau du cœur. Il pointait son M-16 et tirait six coups.

« Comment tu fais pour tuer, Tinio, tu es bouddhiste, non ? Me semblait que les bouddhistes n'ont pas le droit de tuer ? »

« Je ne tire pas sur le gars, je tire seulement sur la cible. »

Olivier a passé huit ans et demi dans ce trou infect où s'entassaient avec les rats et quelques serpents 8300 prisonniers, dont 380 condamnés à mort, et environ 1500 qui pourraient l'être, selon ce que diront les juges. À force, il a appris à parler thaï.

Tinio venait souvent brailler près de la cellule d'Olivier.

« Il devenait nostalgique. Il parlait de sa femme, qui l'avait quitté. Je lui posais des questions sur le bouddhisme. On avait réussi à se faire installer la télévision et on écoutait le *Monday Night Football*, en direct, le mardi matin à 8 h. Il buvait du Johnny Walker avec nous. Il trouvait ça pas mal

meilleur que le whisky thaïlandais. Nous, on avait besoin de lui pour survivre. On essayait de le garder chaud autant que possible... »

« Il n'arrêtait pas de parler de sa femme. Pas étonnant qu'elle l'ait quitté. Un bourreau saoul 24 heures sur 24. D'après les chiffres que j'ai vus, sa plus grosse année, il en avait exécuté 176. D'après moi, c'est pour ça qu'il était toujours saoul : juste pour oublier tous ceux qu'il avait shootés. »

« S'il avait fallu qu'il soit exécuté, c'est Tinio qui l'aurait fait. Je sais, il était corrompu, c'était un bourreau, mais je ne le jugeais pas. Si quelqu'un d'ici allait faire ce travail là-bas, oui. Mais lui, il n'a rien eu dans la vie. De toute manière, on avait besoin de lui, et lui de nous. »

Comment on se sent, quand le juge te condamne à mort ? « L'adrénaline me claquait trop dans le caillou. J'ai ri quand j'ai entendu ça. En dedans, j'étais en crise. »

Le jour même où le juge lui a dit *bahan shivit*, Olivier a été appelé dans le bureau du juge. Il lui a dit que, vu qu'il était Canadien et qu'il

avouait son crime, il allait commuer sa peine capitale en emprisonnement de 30 ans. Mais le jour même aussi, l'avocat de la poursuite a annoncé qu'il en appelait pour rétablir la peine de mort, qui est de rigueur pour tout trafic de plus de 100 grammes d'héroïne.

Il était en sursis, tout pouvait basculer. Le jugement définitif d'appel, qui a rejeté la peine de mort, est tombé le 28 mai 1992. C'est le jour où il a cessé de se geler à l'héroïne. Il en prenait jusqu'à 6 grammes par jour.

« Un Chinois dans la prison m'a donné un miroir. Il m'a dit : t'as des questions à te poser et des réponses à trouver toi-même. Je n'ai pas dormi pendant 14 jours. J'ai été malade pendant trois mois. »

En 1997, Olivier a été transféré au Canada. Il a purgé sept autres mois de prison ici. Il est en libération conditionnelle jusqu'en 2019. Il a besoin d'une permission pour quitter l'île de Montréal. On lui a refusé d'accompagner la tournée européenne de *DanseSing* — il est éclairagiste.



Si Olivier était en Thaïlande, c'est que la Gendarmerie royale du Canada l'avait embarqué dans l'Opération Deception, qui consistait à infiltrer un réseau de trafiquants d'héroïne. Olivier n'en était pas un. C'était un travailleur forestier et un junkie sans le moindre antécédent judiciaire. Mais son frère jumeau, lui, avait un casier judiciaire assez garni. En faisant les vérifications sur l'homme qu'ils avaient ciblé, les policiers de la GRC ont pris Olivier pour son frère.

La GRC a tendu un piège à Olivier. Des agents ont simulé un meurtre et se sont fait passer pour des trafiquants dangereux. Ils ont intimidé Olivier, qui s'est cru obligé d'embarquer dans le complot d'importation. Il s'est rendu en Thaïlande en 1989, a participé à une transaction qui a mal tourné, et au cours de laquelle un des policiers, Derek Flanagan, est mort. Olivier n'était accusé que de trafic, nullement d'homicide. C'est ce jour-là qu'il a été emprisonné.

L'affaire a fait l'objet d'une enquête interne de la GRC. Paul McEwen, un des enquêteurs, a conclu que la GRC avait été fautive en se fiant uniquement à la parole d'un informateur non fiable affirmant qu'Olivier était un trafiquant, et en l'entraînant dans cette aventure absurde. Mais surtout, toute cette opération, qui a coûté un million, la vie d'un policier et huit ans de liberté à Olivier, n'a servi qu'à provoquer



PHOTO ANDRÉ PICHETTE. LA PRESSE ©

« La mort, aujourd'hui, ça ne m'énerve plus. Je me lève chaque matin, et je me dis que c'est un bon. Je ne suis pas censé être en vie », dit Alain Olivier.

une transaction de moins de deux kilos d'héroïne valant à peine 10 000 \$ sur le marché local.

Qu'importe, l'an dernier, le grand patron de la GRC a remis la plus haute distinction aux policiers impliqués dans l'opération, dont le caporal Flanagan, à titre posthume.

Olivier poursuit maintenant la GRC pour... 47,5 millions. L'avocat d'Olivier a demandé à un des grands responsables de l'opération, Frank Palmer, s'il avait quelque scrupule à impliquer volontairement un Canadien dans un trafic d'héroïne en Thaïlande, sachant très bien qu'il pouvait en résulter la peine de mort.

« Non », a simplement répondu le policier.

« Autrement dit, tu peux toujours crever, ça ne nous dérange pas », dit Olivier. Après ça, quand je vois que le Canada est hôte d'une conférence sur l'abolition de la peine de mort, ça me fait un peu rire ! » Il est allé y faire un tour, hier, même s'il marche avec beaucoup de peine, à cause d'un accident.

En même temps, quand il revoit sa photo de 1990, avec ses 20 kg de chaînes aux pieds, à l'entrée du tribunal, ce jour où un policier de la GRC lui avait dit, sarcastique, « *good luck, Frenchie* », quand il repense à tout ce temps passé à Bang Kwang, ça lui remonte le moral. Il trouve que ses problèmes montréalais sont pas si terribles.



Au printemps, il a obtenu de son agent correctionnel la permission de quitter l'île de Montréal pour aller voir son père malade. « Il est mort dans mes bras. J'ai passé trois jours avec lui. J'en ai vu du monde, des amis, mourir dans mes bras en prison. Je pensais que j'étais immunisé contre la mort. Je ne l'étais pas. »

« Mais la mort, aujourd'hui, ça ne m'énerve plus. Je me lève chaque matin, et je me dis que c'est un bon. Je ne suis pas censé être en vie. »

Et puis, dans la vie, tu ne sais jamais, tu peux toujours crever.